









Charte de la grainothèque

- Service libre d'accès et gratuit -

Quelques consignes très simples seront à observer, pour le bien de tous :

" Je peux librement me servir dans la grainothèque, mais pour la faire vivre, je dois aussi, à mon tour, enrichir le présentoir avec mes propres apports "

-  L'objectif de la grainothèque est de défendre la liberté d'échanger des graines et des savoirs autour du jardinage.
-  La grainothèque est basée sur **le don et le troc** entre jardiniers amateurs. Aucun échange commercial n'est possible.
-  Peuvent être déposées des graines de fleurs, fruits, légumes et aromatiques.
-  Les graines doivent être récoltées dans un jardin/potager où n'est utilisé aucun produit de traitement chimique, pesticide et engrais chimique.
-  Seules les graines dont la provenance est connue peuvent être recueillies afin d'éviter des graines hybridées. Aucune graine F1 (graine hybride) n'est admise dans la grainothèque.
-  Les graines déposées doivent être nettoyées, triées et stockées dans une enveloppe en papier sur laquelle sont notés le nom de la variété, le lieu et la date de la récolte.
-  La biodiversité est favorisée en plantant des espèces adaptées à notre région, de préférence locales et dans la mesure du possible des variétés anciennes et rustiques.
-  Pour les semences de légumineuses (haricots, pois, lentilles...), il faut impérativement mettre les graines récoltées et bien séchées une semaine dans le congélateur avant de les ensacher, pour éviter la prolifération de bruches, un insecte ravageur dans la grainothèque.

La grainothèque est un service proposé par la Médiathèque Simone Veil, qui ne peut être tenue pour responsable en cas de non-respect de cette charte par ses utilisateurs.